
Conclusion

Sous le titre de « Herméneutique du texte d'histoire : orientation, interprétation et questions nouvelles », nous avons organisé un colloque international et au fil du temps fructueux passé à une série d'excellentes interventions consommées et des discussions sérieuses qui ont suivies durant ces deux jours de premiers temps printaniers à Tokyo en 2009, nous sommes heureux d'avoir pu entrer dans une nouvelle phase de la recherche collective pour la configuration présupposée dans une totalité de textes d'histoire.

En tenant compte de ce qui était demandé à chacun pour le sujet de l'exposé à délivrer ici, il me paraît pourtant que les conférenciers et les conférencières ont gardé une plus ou moins grande liberté, en effet, quant au choix de la mise en tonalité dans la problématique choisie. Cet éventail de la mise en question s'échelonne d'études pour la mise en relief de la configuration textuelle des documents traités ou d'enquêtes sur la modalité et le motif de la re-contextualisation des textes jusqu'au rapport entre le texte écrit et l'image, en passant par la structure de la communication entre ces deux mondes entièrement différents en la manière d'écriture et le mode d'emploi de cette dernière. On pourrait y ajouter celle qui n'apparaît qu'en apparence une recherche historique de style traditionnel, mais qui, en fait, essaye de trancher la question en introduisant le barème métallique dans le but de réaliser une coupure, afin de sortir du cycle de la séquence contextuelle.

*

Chris WICKHAM a observé une série d'énormes travaux que Gregorio di Catino, moine de l'abbaye de Farfa de la fin du XI^e au début du XII^e, a pu réaliser toute sa vie durant. Ce dernier rédigeait d'abord « Regesto di Farfa » qui contient plus de mil trois cents documents et ensuite le deuxième recueil des actes, qui enregistre deux mil et cent chartes. Ce n'est pas tout. Il a compilé un index topographique de toutes les propriétés dont cette abbaye avait été une fois titulaire. Il est sans dire qu'un tel index ne représente pas la somme de la propriété effective de l'abbaye farfense, mais chose plus importante, il rappelle aux moines de Farfa l'étendue maximale sous-jacente de leurs biens immobiliers jadis possédés. Ce *paratexte* qu'est l'index, est très utile pour la stratégie à la fois de la gestion des propriétés réelles et de l'acquisition nouvelle, ou plutôt de la réappropriation dans l'avenir. Je signale, du point de vue de la science du texte, l'importance que l'auteur a souligné à l'égard de la mise en narration de ces données documentaires dans la *Chronique de l'abbaye de Farfa*. Cette dernière appartient à un *metatexte* qui se compose dans son contenu de chartes et d'actes individuels. Le point fort d'un tel texte avec sa narration de nature linéaire, à la différence de la narration compartimentée et articulé qu'est la charte, consiste à pouvoir servir beaucoup mieux à l'encadrement de l'organisation des biens fonciers de cette abbaye de l'Italie centrale. Chris WICKHAM nous a démontré un bel exemple de la richesse scientifique de l'approche de la configuration textuelle.

Régine LE JAN a traqué la même piste, afin de mettre en lumière la catégorie textuelle du fameux *Manuel de Dhuoda*. Une aristocrate du milieu du IX^e siècle résidant dans la région du pays du Gard rédigea un manuel pour instruire son fils qui rendait le service au loin, auprès du roi avec son père. C'est une œuvre de caractère pédagogique et en même temps un testament spirituel ainsi que semi-autobiographique. L'intervention très intéressante du Professeur Le Jan est une entreprise d'éclaircissement de la nature textuelle spécifique du *Manuel*. Elle a constitué une grille de lecture pour identifier ce en quoi consiste cette œuvre édifiante, en se référant et en constatant un certain nombre d'éléments *intertextuels*, c'est-à-dire, la correspondance épistolaire, le *Miroir princier* et les documents nécrologiques etc. La conclusion en est tout à fait stimulante pour tous ceux qui s'intéressent à la science du texte. L'originalité du *Manuel*

de *Dhuoda* en tant que le texte, selon elle, consiste dans sa fonction multiple qui intègre les discours publics et les discours privés. Justement en mettant ses discours à la charnière des deux, toujours selon LE JAN, *Dhuoda* a réussi, à titre à la fois de femme et de mère, à transmettre à son fils la tradition de la famille illustre *Guillelme* et lui faire savoir ses inquiétudes, et ses soucis particulièrement personnels et individualisés.

*

L'exégèse du texte *par excellence*, la Bible, à l'époque carolingienne a été l'objet d'une réflexion pertinente de Sumi SHIMAHARA. Comme l'a bien montré pour cas de textes de l'*origo gentis* Magali Coumert dans sa thèse remarquable « Origines des peuples. Les récits du Haut Moyen Âge occidental (550–850) »¹, l'exégèse de la Bible, plus particulièrement de l'Ancien Testament, est aussi un genre littéraire qui varie dans son mode de re-contextualisation d'une époque à l'autre. La mise en pratique d'un tel commentaire était particulièrement foisonnant à l'époque carolingienne grâce au regain du courant intellectuel de la théologie politique. Ce qui nous intéresse notamment, selon S. SHIMAHARA, c'est que de telles interprétations de la Bible n'appartenaient pas à de simples commentaires stéréotypés et figés, mais plutôt à des re-contextualisations des *topoi* bibliques concernés et au moyen desquelles l'exégète carolingien comme Haymon d'Auxerre énonçait sa propre conscience qui comprenait d'ailleurs un élément de dimension historique. Elle nous a livré ainsi un terrain prometteur et très riche de la recherche à la fois de la science de texte et de l'histoire.

L'intérêt porté envers la re-contextualisation que partage Satoshi TODA dans son intervention sur la hagiographie de Orient chrétien pourrait sembler moins claire mais me paraît solide en son sein. L'intervenant a traité, entre autres des problèmes de diffusion du texte en plusieurs langues orientales de la légende « Barlaam et Ioasaph ». La *légenda* étant normalement observée comme un élément intégrant de la littérature hagiographique, cette œuvre d'origine indienne et dont le protagoniste incarne Bouddha est d'autant plus intéressante pour notre propos. Car la traduction n'appartient pas seulement au transfert de sens ni de syntaxe, mais aussi à des réinterprétations et re-contextualisations. On ne connaît pas encore, ou hélas ! on ne pas connaîtra jamais, en quelle langue le texte original de « Barlaam et Ioasaph » a été mis en écrit. Cependant, il serait établi que la version arabe aurait fait naître une version géorgienne, laquelle a produit à son tour la version grecque. Ce qui nous paraît intéressant, c'est que, selon TODA, chaque re-contextualisation s'accompagnait d'amplification de différents ordres : de la version arabe à la version géorgienne, il s'agissait de données onomastiques, et de la version géorgienne à la grecque, de l'édification chrétienne. Il est bien possible que la nature de la re-contextualisation dépende largement à quel niveau de tension, culturelle et sociale, se trouvait le façonneur.

*

La genèse textuelle de *Lex Salica* est une des plus grandes questions à résoudre pour l'historien médiéviste ainsi que pour le spécialiste de l'histoire du droit. Etienne RENARD s'est plongé dans le fond opaque du temps, afin d'éclaircir la formation textuelle de ce fameux code barbare, le *Pactus legis Salicae*. Il discernait deux strates dans le corps textuel du *Pactus* dont la plus ancienne était formée vers les années 430, au temps du roi Clodion, arrière-grand-père de Clovis, et la moins ancienne appartenait à la création du roi de Childéric, père de Clovis. À part quelques modifications mineures, *Lex Salica* s'est forgée dans son ensemble bien avant le règne de Clovis.

La remarque que RENARD a signalé sur la parenté juridique que retrace le *Pactus* en faveur des anciennes Lois des Bretons paraît être un peu surprenante, mais nous nous rappelons que Léon Fleuriot, historien du peuple breton prématurément décédé, avait insisté jadis sur une similitude entre les Lois des

¹ Magali COUMERT, *Origines des peuples. Les récits du Haut Moyen Âge occidental (550–850)*, « Institut d'Études Augustiniennes », Paris, 2007.

Francs et ceux des Bretons². Parce que les Francs de Childéric ont vécu assez longtemps dans le territoire des Bretons et collaboré avec eux en se mettant au côté des Romains dans les années 460 pour lutter contre les pirates saxons qui remontaient la Loire. Également, en signalant la simultanéité de la *Lex* façonnée par Childéric avec la promulgation du Code d'Éuric dans le royaume des Wisigoths, Etienne RENARD n'a pas oublié de remarquer le contexte historique dans lequel s'insère la complétion de cette Loi des Francs.

Dans le sillage de RENARD, Osamu KANO a abordé la question des datations de la naissance des formules de l'*affatomie*. La terminologie d'*affatomie* est loins d'être claire en sa sémantique. Dans les documents de l'époque franque, ce mot était adopté dans des affaires juridiques bien différentes, allant de l'adoption jusqu'au transfert du bien entre époux. KANO a essayé de trouver ou de cerner les dates des deux formules qui contiennent ce mot énigmatique, afin d'identifier le moment où s'est réalisée la fusion des deux cultures juridiques, d'une part la germanique, d'autre part la romaine. Sans pouvoir dater de manière précise ces deux formules, il a avancé néanmoins son hypothèse en faveur de la première moitié du VII^e siècle. Il faudrait signaler une chose : d'une part, comment pourrait-on établir le rapport entre les trois éléments majeurs juridiques que sont l'acte, la formule et la loi barbare, du point de vue des sciences du texte ? La mutation du concept juridique de l'*affatomie* que l'auteur a retracé au fil de l'époque mérovingienne appartenait-elle au fait de la re-contextualisation ? D'autre part, quelle est la raison sociale, ou plutôt l'arrière-plan qui aurait nécessité un tel renouvellement juridique en la matière de la succession du bien matrimonial dans la société ? Les questions ci-dessus concerneraient à la fois à la configuration textuelle et à l'histoire elle-même.

L'intervention qu'a lancé Yoshiya NISHIMURA suivait le même sillage que celle du précédent, dans le sens qu'il a consacré son analyse à quelques chartes spécifiques, celles du XI^e siècle en provenance de l'abbaye de Monte Amiata, située dans la Toscane méridionale. L'étude des chartes produites à la cour judiciaire publique et des documents de l'accord privé, tous confondus, lui a permis de fixer le moment de mutation de la formule de la charte pour les années soixante-dix du XI^e siècle. Selon l'auteur, cela concorde à la fin de la vigueur de l'ordre public qui a survécu pour certain moment sous le régime post-carolingien et, à notre sens, cela correspond aussi au moment de la pression de plus en plus accélérée de la réforme grégorienne en plein cours. Le « *Dictatus Papae* » de Grégoire VII a été promulgué en 1075. Il serait facile de comprendre, donc, pourquoi l'abbaye de Monte Amiata a remplacé la clause de la sanction rémunératoire trouvée dans la charte par une sanction spirituelle à partir de l'an 1077, comme le signalait avec justesse NISHIMURA. L'abbaye ne voulait pas courir le risque d'être critiquée pour conduite simoniaque en recevant un dédit, même au cas de contravention du contractant. Il s'est produit une re-contextualisation de formule dans la charte en fonction de la montée de nouvelles contraintes politiques.

Minoru OZAWA s'est occupé du problème de la communication entre les occidentaux et les scandinaves, en l'occurrence entre autres les Danois. À juger par tous les discours qui en ont été laissés comme témoignages historiques, les Danois disposaient, selon l'intervenant, d'un code qui servait à la compréhension mutuelle avec les occidentaux, soit les Carolingiens soit les Ottoniens. Ils l'ont utilisé, paraît-il, afin d'arriver à une entente réciproque avec les occidentaux, par des codes rituel et cérémonial, ou langagiers, ou bien par des documents écrits, selon la circonstance et la nécessité. Si les événements pour eux n'en laissaient pas de traces, c'est parce que, hors des conditions matérielle et langagière qui n'étaient pas favorables à la mise en mémoire de ces événements, ils n'ont pas réussi à trouver, pour une raison ou une autre, une chance de réanimer une re-contextualisation appropriée à la mise en écrit des faits qui méritaient d'être gardés en mémoire de manière détaillée.

*

Dans la problématique en quête de la configuration du texte d'histoire, l'intrusion de toute autre

2 Cf. Léon FLEURIOT, « Un fragment en latin de très anciennes lois bretonnes armoricaines du 6^e siècle », *Annales de Bretagne*, t. 78, 1971, pp. 601–660.

logique serait une sorte d'antidote contre le malaise de intoxication possible d'un cycle tautologique contextuel. Je croyais moi-même avoir posé dans l'intervention que j'ai développée une question assez générale concernant la science du texte : c'est dire, dans le document que ce soit à l'époque mérovingienne soit carolingienne, y avait-il vraiment le document, si c'est véridique, qui tolérait insertion de certaines clauses vides qui n'avaient rien à voir avec la réalité procédurale et pour étant les clauses valides ? C'est une question épistémologiquement importante. On rencontre de temps en temps dans le manuel de diplomatique un tel énoncé que telles ou telles procédures juridiques requises aux parties intéressées dans la chartre, appartenant aux lettres mortes et pétrifiées et qui n'avaient plus de sens dans le processus judiciaire de l'époque concernée. C'est justement à un tel genre de jugement qu'appartient la clause pénale dont je me suis occupée. La mise en déviation du cycle contextuel que j'ai essayé de mener, en recourant à la valeur proportionnelle entre l'or et l'argent au VII^e siècle, appartient à cette aventure scientifique. Je souhaite avoir ainsi ouvert une brèche à ce mur du cliché historiographique.

Non seulement en face du monde Scandinave, mais aussi des pays au-delà des Alpes, l'Italie d'à partir de la fin du XII^e siècle se montre un pays où l'on assiste à une production de textes particulièrement foisonnante. François MENANT a retracé devant nous de manière magistrale, mais aussi avec une subtilité qui lui est propre, la prospérité de la production ainsi que la variété des fonctions des actes notariaux dans la société communale italienne. Il est vraiment stupéfiant de voir comment les Italiens, ou plutôt tous les gens qui ont renoué une certaine relation pécuniaire ou de droit s'acharnaient à poursuivre la fixation aussi bien de leurs droits que de leurs devoirs. Devant cet océan de documents notariaux, on peut se demander quelle était la raison pour laquelle les Italiens de l'époque communale ont été obsédés d'établir des textes juridiques comme s'ils entassaient des pierres pour construire un bastion. Il y avait certainement une nécessité de les effectuer à mesure que la transaction avec les marchands étrangers se faisait de plus en plus nombreuse. Cependant, le fait que même un simple paysan qui n'avait aucune possibilité de faire commerce faisait rédiger des actes notariaux, nous amène à une idée de la culture d'une écriture ou de la logique d'écriture. Une propagation précoce de la mise en utilisation du papier devait contribuer comme facteur accessoire à la production massive des actes notariaux. Nous voudrions saluer F. MENANT de nous avoir ouvert un riche terrain à exploiter pour l'étude du texte et de son herméneutique.

Il faudrait avouer une chose : en écoutant et en regardant l'exposé suivant — car Leslie BRUBAKER a effectué sa performance avec un certain nombre d'images — , nous nous sommes rappelés un autre programme de COE que nous avons dirigé, celui qui a été exécuté durant cinq ans, de 2002 à 2006, et dont le nom était « Studies for the Integrated Text Science ». Nous y avons recherché la logique de l'image en tant que texte.

BRUBAKER a appréhendé la problématique selon trois facettes différentes : celle du rapport entre le texte et l'image, ensuite de l'image comme élément métaphorique et, dans un troisième temps, celle de l'image en tant que *métatexte*. À notre sens, cette troisième catégorie de l'enquête est la plus intéressante parce que le *métatexte* est plus susceptible d'un changement du contexte pour renouveler l'interprétation et donner une nouvelle signification à ce texte. Donc, c'est un texte riche et épais en signification et, en même temps, j'ose dire, plus dangereux pour l'interprète, car il peut se prêter à une interprétation plus ou moins arbitraire. C'est peut-être la raison pour laquelle il importe de regarder et d'observer de manière intensive et avec pertinence une image, pour l'historien de l'art. Pour nous, c'est une constatation méthodologique et épistémologiquement importante.

*

En empruntant la logique de l'herméneutique gadamérienne, pourrait-on redéfinir la re-contextualisation dont beaucoup d'intervenants et intervenantes se sont souvent intéressés au cours de ces deux journées scientifiques, comme un phénomène de l'histoire de l'efficiency qui « fait de la

transmission elle-même une action effective »³ ? Une des formes de l'essai d'interprétation dont résulte la re-contextualisation, laquelle se trouve, comme nous y avons fait allusion à plusieurs reprises, dans les réécritures du genre littéraire de diverses *origines gentis* de l'Antiquité tardive au Haut Moyen Âge ou les commentaires bibliques successifs durant le premier millénaire de l'ère chrétienne et au-delà, appartient-elle à l'histoire d'une telle efficience? Si nous continuons de nous référer au philosophe de l'herméneutique, « ... essentiellement, dès que l'on comprend, on comprend autrement »⁴. « Le sens d'un texte dépasse son auteur, non pas occasionnellement, mais toujours. C'est pourquoi la compréhension est une activité non pas uniquement reproductive, mais aussi et toujours productive »⁵. C'est aussi l'essentiel de l'herméneutique du texte d'histoire.

Sho-ichi SATO

- 3 Paul RICOEUR, « La distance temporelle et la mort en histoire », *Historicité*. Sous la direction de C. DELACROIX, F. DOSSE et P. GARCIA, La Découverte, Paris, 2009, p. 13.
- 4 Hans-Georg GADAMER, *Wahrheit und Methode. Grundzüge einer philosophischen Hermeneutik*, Bd. 1, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck) Tübingen, 6 Auflage, 1990, p. 302. Voir., la traduction française, Hans-Georg GADAMER *Vérité et méthode : les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*. Éd. intégrale / revue et complétée par Pierre Fruchon, Jean Grondin et Gilbert Merlio, Paris : Éditions du Seuil, Paris, 1996.
- 5 *Wahrheit und Methode*, Ibid. p. 301.